

Chèr(e)s sociétaires,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous transmets ce rapport de gestion afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la coopérative funéraire de Rennes durant l'exercice clos le 31 décembre 2023
- de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ :

Inscrite dans les statuts, la raison d'être initiale de la coopérative est de permettre aux citoyens de se (ré)approprier l'organisation des funérailles et de (re) créer du bien commun autour de la mort.

Le sens et l'intérêt collectif se déploient dans la coopérative funéraire autour des éléments suivants :

- Organiser les funérailles porteuses de sens pour et avec les familles
- Promouvoir des funérailles plus respectueuses de l'environnement,
- Informer les citoyens par des actions de sensibilisation, d'information pour leur permettre d'effectuer un choix de manière éclairé dans un secteur où règne une certaine opacité
- Innover en matière de rituels funéraires en co-construction avec les personnes
- Échanger et agir avec les citoyens et les partenaires pour nourrir notre réflexion et activité
- Mettre en œuvre une organisation qui remet l'humain au centre et fonctionne en étant à son écoute.
- Garantir une gestion désintéressée par une réaffectation intégrale des résultats dans la coopérative,
- Inscire l'entreprise dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises par la prise en compte des enjeux sociaux et éthiques dans son activité avec toutes les parties prenantes : salariés, familles, fournisseurs, partenaires.

Les 2 piliers de l'activité de la coopérative funéraire sont :

- L'organisation d'obsèques porteuses de sens
- Remettre la question de la mort dans la cité



Le rapport de gestion est un résumé de notre rapport d'activité qui vous sera envoyé avant l'AG du 27 juin 2024.

L'organisation des obsèques

Au quotidien, par le temps consacré aux familles accompagnées, les outils pédagogiques utilisés (carte de navigation, site internet, devis explicatifs, volontés funéraires), par la posture d'écoute et d'information de l'ensemble de l'équipe et par le modèle économique, la coopérative est animée par la volonté permanente de :

- Permettre à toutes les personnes de faire des choix éclairés sans aucune pression
- D'organiser des funérailles porteuses de sens.

Pour rappel, la coopérative funéraire s'est créée juridiquement le 11 juillet 2019. La coopérative a obtenu son local en septembre 2019. La Coopérative funéraire a débuté son activité de pompes funèbres en janvier 2020 (inauguration 11 janvier 2020). La coopérative a depuis sa création accompagné :

- 51 funérailles en 2020,
- 60 funérailles en 2021
- 115 funérailles en 2022
- 106 funérailles en 2023

soit 332 funérailles organisées... 332 façons de faire.

Dans le rapport d'activité qui vous sera remis pour l'AG qui aura lieu le 27 juin 2024, vous aurez davantage d'informations notamment sur les typologies de funérailles (civiles/religieuses ; modes de sépulture, origine géographique des familles...).

A la coop, nous sommes davantage portés sur le recueil de témoignages que sur des enquêtes de satisfaction. Alors si vous souhaitez découvrir les retours des familles, allez faire un petit détour sur notre site internet : <https://www.lacoopfunerairederennes.fr/temoignages/>.

L'organisation des obsèques repose également sur un partenariat avec des fournisseurs. La coopérative a su nouer des collaborations durables avec ses fournisseurs et a su se faire reconnaître comme acteur du marché funéraire de Rennes Métropole. Nous aurons l'occasion de détailler dans le rapport d'activité.

Actions de sensibilisation

La coopérative souhaite remettre la question de la mort dans la cité. Et cet objectif se concrétise quotidiennement par :

- Notre choix d'implantation de notre local dans un lieu de vie
- L'organisation de temps d'info dans les centres sociaux,
- L'organisation de cafés mortels
- Notre façon de parler aux familles
- Notre posture de réponse à toutes questions sur le funéraire
- L'accueil d'étudiants
- L'accueil de stagiaires
- La diffusion des volontés funéraires
- Notre choix d'aménagement de local : un lieu tout doux centré sur l'écoute et non la vente.
- Par la promotion du modèle coopératif

La coopérative funéraire de Rennes est membre et co-présidente de la fédération des coopératives funéraires françaises. Au 1^{er} juin 2024 ce sont 10 coopératives funéraires qui ont ouvert leurs portes et une dizaine de projets en gestation partout en France... le modèle coopératif s'étend.



Filiales et participations :

La SCIC coopérative funéraire de Rennes ne dispose pas de prises de participations dans d'autres sociétés.

II – PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024

- Poursuivre le développement et sécuriser économiquement la coopérative funéraire de Rennes. En faire un acteur majeur du secteur funéraire rennais.
 - Organiser le premier festival de la mort
 - Créer un écosystème pour faciliter le quotidien des personnes endeuillés.
 - Contribuer à la croissance du modèle coopératif en France par l'implication dans la structuration de la fédération
- des coopératives funéraires françaises
 - Développer les actions de sensibilisation : rencontres, présentations en centre social et maisons de quartiers et mise en œuvre du premier festival de la mort.
 - Concrétiser la mise en œuvre d'une nouvelle offre de formation dans le funéraire en lien avec Askoria
 - Et créer les conditions d'implication et d'appartenance de nos membres.

III – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE COMPTABLE du 31/12/2023

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la coopérative funéraire a accompagné 56 familles dans l'organisation d'obsèques au 31/05/2024.

IV - ÉTATS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 s'établit à 224 408 € **soit 13%** de diminution par rapport à 2022 (258 304 €).

Les achats de marchandises s'élèvent à 28 600 € (contre 34 514 € en 2022). Les autres achats et charges externes s'élèvent pour cet exercice à 99 108 € (contre 94 994 € en 2022) .

Les charges de personnel représentent 99 323 € soit 41 % des charges d'exploitation (contre 68 583 € en 2022 pour 32 % des charges d'exploitation).

Après prise en compte des transferts de charges des amortissements et provisions le résultat d'exploitation s'élève à -10 211 € (62 986 € en 2022).

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à -10 406 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, l'exercice clos le 31/12/2022 se traduit par un déficit de à 7092 € (contre un excédent de 62 765 € en 2022).

V - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément aux statuts et aux principes comptables, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de - 7092 € en report à nouveau.

VI - DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Les statuts de la coopérative funéraire de Rennes ne prévoit pas de versement de dividendes.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la création de la société.

VII - RÉINTEGRATION DE FRAIS VISÉS A L'ARTICLE 39 DU CGI

Néant.



VIII- RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS

Au-delà de cette obligation légale, la coopérative funéraire souhaite informer ses membres des liens économiques qu'elle peut avoir avec ses sociétaires.

La coopérative funéraire sollicite depuis sa création, Marine Frugès une des fondatrices et membres du comité d'effervescence pour la réalisation des visuels de la coopérative, ce qui a représenté un montant de 400 € pour l'année 2023.

La coopérative funéraire a sollicité les prestations d'une membre du conseil d'effervescence Maiwenn Vivier pour un montant de 3 200 € pour une formation/action.

La coopérative funéraire a sollicité les prestations d'une membre du conseil d'effervescence, Alexandra Viriet pour un montant de 2 640 € pour l'accompagnement à l'embauche d'une comptable, la préparation du changement de cabinet d'expertise et la conception d'outils de suivi financier.

IX – VIE COOPÉRATIVE

Évolution du sociétariat : lors de l'AG constitutive la coopérative comptait 18 sociétaires. Au 31 décembre 2023 elle comptabilisait **459 sociétaires** dont 78 nouveaux sociétaires en 2023.

Le COSDEFF se réunit sur une fréquence trimestrielle.

La coopérative produit régulièrement auprès de ses sociétaires des lettres d'information. Par ailleurs des commissions thématiques rassemblant des sociétaires se réunissent régulièrement (cafés mortels, festival de la mort...).

XI- CALCUL DE LA VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA PART SOCIALE

Après affectation du résultat de l'exercice et compte tenu de la situation nette de la société, constate que la valeur de remboursement de la part des associés qui ont perdu la qualité d'associé au cours de l'exercice s'établit à : 17,64 €.

XI – ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous demanderons de prendre acte du fait que le capital social qui était de 23 100 € à la création de la SCIC, de 56 820 € au 31/12/2022, s'établit au 31/12/2023 à 64 019 € (soit une augmentation de 7 199 €) pour un niveau de fonds propres de 56 455 €.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidence, quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le 27/05/2024

Isabelle GEORGES

Présidente

bienvenue@lacoopfunerairederennes.fr
www.lacoopfunerairederennes.fr
3 rue du Morbihan • 35 700 Rennes
0763635525
RCS SIRET 852608330-00027
TVA FR89 852608330
Habilitation 19-35-3-232

